

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 22/06/2023

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 12

Votants : 18

Présents : Mmes Nicole HUET, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Arlette ROBIN, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS

Pouvoirs : Mme Anne-Laure BAUBAULT à Mme Chantal SUBRA

M. Eric DRAPEAU à M. François JOUANNAULT

Mme Marie-Annick GUIMARD à Mme Josette RAIMON

Mme Andrée JOUSSEAUME à M. Patrick RAMOS

Mme Laury-Anne RAULT à Mme Patricia LEPINE

M. Eric THICKETT à M. Dominique MOREL

Absents excusés : M. Gérard VILATTE

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25/05/2023.

Le procès-verbal de la séance du 25/05/2023 est adopté à la majorité.

Procès-verbal adopté à la majorité avec 16 voix pour et 2 voix contre.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- Fourniture de matériels pour l'agrandissement de la bibliothèque par la société SONEPAR pour un montant de 949,06€ HT, 1.138,87€ TTC.
- Fourniture et pose de menuiseries pour l'agrandissement de la bibliothèque par la société GAUDISSARD pour un montant de 4.097,91€ HT, 4.917,39€ TTC.
- Travaux électrique pour l'agrandissement de la bibliothèque par la société SAS PEREIRA-CHAILLOUX pour un montant de 1.706,96€ HT, 2.048,35€ TTC.
- Travaux de maçonnerie pour l'agrandissement de la bibliothèque par la société SAUVIGNON-QUENTIN pour un montant de 16.783,50€ HT, 20.140,20€ TTC.
- Travaux de peinture pour l'agrandissement de la bibliothèque par la société SARL INOVE FACADE pour un montant de 10.978,00€ HT, 13.173,60€ TTC.
- Fourniture et pose de matériel incendie pour l'agrandissement de la bibliothèque par la société ESI pour un montant de 427,90€ HT, 513,48€ TTC.
- Branchement d'eau individualisé pour les bungalows auprès de HÉLO pour un montant de 3.665,64€ HT, 4.032,20€ TTC.
- Branchement au réseau d'eaux usées pour les bungalows par la CDA DE LA ROCHELLE pour un montant de 2.053,77€ TTC.
- Réparation d'un véhicule des services techniques par le garage ETS LACELLERIE pour un montant de 901,31€ HT, 1.081,57€ TTC.
- Fourniture de panneaux de signalisation par le SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 811,98€ HT, 974,37 € TTC.
- Diagnostic de performance énergétique pour le logement 2 rue du puits par la société ACTIV'EXPERTISE pour un montant de 108,33€ HT, 130,00€ TTC.
- Relevé topographique de la cour de l'école maternelle par la société CHANTOISEAU-BOUTGES pour un montant de 1.160,00€ HT, 1.392,00€ TTC.
- Diagnostic amiante et HAP des enrobés de la cour de l'école maternelle par la société AGENDA DIAGNOSTICS pour un montant de 810,00€ HT, 972,00€ TTC.

- Mission CSPS pour le pôle commerces par la société APAVE pour un montant de 1.750,00€ HT, 2.100,00€ TTC.
- Mission Contrôle Technique Bâtiment pour le pôle commerces par la société APAVE pour un montant de 2.660,00€ HT, 3.192,00€ TTC.
- Broyage du terrain de camping par la société BOINOT CHRISTIAN pour un montant de 277,50€ HT, 333,00€ TTC.

Délibération n°1 Partenariat avec Angoul'Loisirs – convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune et Angoul'Loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec Angoul'Loisirs ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.
- Décide que les repas de l'accueil de loisirs sans hébergement seront refacturés à Angoul'Loisirs au tarif de 4.00€ pour les enfants et 6.70€ pour les adultes à compter du 1^{er} septembre 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°2 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter la nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1^{er} janvier 2024 :
 - Budget COMMUNE : M57 développé
 - Budget CCAS : M57
 - Budget EPICERIE : M57 développée
 - Budget CAMPING : maintien en M4
 - Budget AFR : M57 abrégée
- De préciser qu'il n'y aura pas d'amortissements (à l'exception des subventions d'équipements versées).
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°3 – Décision modificative n°2 Budget COMMUNE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2115 (21) - 157 : Terrains bâtis	-300,00		
261 (26) : Titres de participation	300,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits tels que proposés autorise, Madame le Maire, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°4 Convention de collaboration et partenariat autour de la valorisation du patrimoine immatériel de la Fête de la Rosière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer une convention de collaboration et de partenariat autour de la valorisation du patrimoine immatériel de la Fête de la Rosière avec le Bureau d'Etude Culture Ethno ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 16 voix pour et 2 voix contre.

Délibération n°5 Subvention exceptionnelle pour l'association sportive du Haras des Sens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 100€ à l'Association sportive du Haras des Sens et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 3 voix contre.

Délibération n°6 Demande de subvention pour la végétalisation de la cour de l'école maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter le Conseil Département de la Charente Maritime au taux le plus élevé (30%) afin de bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'aide aux grosses réparations de locaux scolaires du 1^{er} degré,
- Solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour bénéficier d'une aide financière au taux le plus élevé (70%)
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- Valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Prochain Conseil Municipal le jeudi 24/08/2023 à 18h.
- Dates de prochaines manifestations :
 - Forum des Associations le samedi 02/09/2023 après-midi au stade.
 - Vide greniers de Grains de Sel le dimanche 17 septembre 2023 au stade
 - Concert dans l'église le 01/10/2023
- Forum des Conseillers Municipaux le mardi 04/07/2023 à 18h30 au Forum des Pertuis consacré aux évolutions du service de prévention et de collecte des déchets